

AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

SYNTHESE

DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE

Séance plénière ordinaire du 9 mars 2016

Le comité stratégique s'est réuni le 9 mars 2016, de 9 h 45 à 12 h 34, sous la présidence de M. François CHEREQUE. L'ordre du jour était le suivant :

- ouverture de la séance par le président de l'Agence ;
- introduction par le président de l'Agence,
- bilan de l'année 2015 : éléments qualitatifs et quantitatifs,
- objectif de l'année 2016 : 110 000 volontaires en Service Civique,
- échanges sur l'objectif de 350 000 jeunes en Service civique en 2018 ;
- approbation des minutes du précédent comité stratégique.

Ouverture de la séance par le président de l'Agence

Le président ouvre la séance en remerciant les personnes présentes malgré les difficultés de transports. Il fait part de son plaisir de retrouver les membres du comité et les remercie pour les mots d'encouragement qu'ils lui ont envoyés.

Le président accueille également Hélène PAOLETTI qui revient de congé de maternité et salue Paul CHRISTOPHLE, conseiller numérique et engagement des jeunes au cabinet du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

Il remercie également chacun des membres de leurs contributions, précisant qu'il en a reçu plus d'une dizaine, davantage que lors du débat au moment du rapport qu'il avait fait à la ministre, ce qui signifie que la tension est encore plus forte.

Enfin, le président indique que si la présentation qu'il va faire sera peut-être un peu longue, il estime important que tous les éléments soient posés. Elle sera suivie d'une présentation de la situation actuelle par Oriane LEPASTIER et Louis JACQUART, ce qui permettra ensuite d'engager le débat.

Avant d'en venir au point essentiel de ce comité stratégique et aux annonces du président de la République le 11 janvier, le président souhaite aborder deux ou trois sujets sur l'actualité plus factuelle de l'Agence.

Ce comité stratégique se réunit pour la première fois de l'année dans cette configuration. Au 1^{er} janvier, l'Agence a pris une autre dimension avec le rapprochement du programme Erasmus+ Jeunesse et Sports, qui constitue donc désormais le deuxième programme géré par l'Agence.

Le président précise que cela n'a pas d'incidence sur le fonctionnement du comité stratégique mais simplement sur l'organisation interne de l'Agence. En effet, avec l'augmentation du nombre des personnes, désormais supérieur à 30, et l'arrivée d'Erasmus+, le nombre total dépasse 70 personnes. Par conséquent, l'Agence est passée, du point de vue de son mode de fonctionnement, d'une petite structure à une organisation plus importante. Cela permettra d'enrichir le travail collectif.

Le président note que le développement du Service Civique à l'international est largement évoqué dans les contributions et rappelle qu'Erasmus+, entre autres activités, comprend le volontariat européen. Ce sont, selon lui, des éléments de complémentarité dans le nouveau fonctionnement de l'Agence

Le deuxième élément factuel important est la réforme territoriale. La loi NOTRe va affecter le fonctionnement du Service Civique, non pas directement au niveau de l'Agence mais au niveau

de l'organisation sur le territoire. Le président note que cette préoccupation apparaît aussi dans les contributions reçues, dont au moins une sur deux pose la question de l'organisation territoriale. Cette loi a réorganisé les services de l'Etat, renforcé un peu les moyens au niveau des préfectures et enlevé quelques moyens aux DRDJSCS. L'Agence y est attentive et le président précise qu'une rencontre aura lieu la semaine suivante avec les correspondants territoriaux, puis les directeurs des DRDJSCS, pour suivre cette évolution.

Le troisième élément est le projet de loi « Egalité et Citoyenneté ». Il ne sera pas abordé au cours de la séance, qui a lieu au même moment que le Conseil des ministres. Néanmoins, un nouveau comité stratégique pourrait avoir lieu dans la première quinzaine du mois d'avril, au cours duquel les éléments en seront présentés. Le président indique que les membres du comité pourront interpeller le ministre de la Ville, de la Jeunesse et des sports, qui viendra présenter ces éléments, au moins sur la partie engagement et citoyenneté, la loi comportant en effet d'autres dispositifs, en particulier sur le logement. Il précise que ce sera également l'occasion de faire un retour au comité stratégique, sur le comité de pilotage interministériel, qui se déroule jeudi 10 mars, avec les différents ministères sur les grands programmes ministériels.

Après ces informations factuelles, le président aborde l'ordre du jour.

Tout d'abord, il rappelle la teneur du discours du président de la République, qui évoquait la transformation de l'Agence du Service Civique en Haut-commissariat à l'engagement, placé sous l'autorité du Premier ministre, lui offrant ainsi une plus grande autonomie. Les quelques discussions qui ont suivi cette annonce ont porté sur l'idée de garder le Service Civique et l'Agence tels qu'ils sont. Le président de l'Agence serait nommé haut-commissaire.

La grande nouveauté est la création de la réserve citoyenne, qui est inscrite dans la loi Egalité et citoyenneté. Il n'y aurait donc pas d'impact sur le fonctionnement de l'Agence, si ce n'est que les fonctions du président seraient élargies. Les annonces auront lieu début avril.

Cela étant, l'objectif, selon le président, est également de protéger le fonctionnement de l'Agence. Seuls les circuits d'organisation et de décision évolueront à l'intérieur de l'Etat. Le président précise que cette question pourra être évoquée lors de la venue du ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sport au Comité stratégique exceptionnel de début avril.

Le président introduit ensuite le débat sur l'objectif des 350 000 jeunes en Service Civique. Il indique que le président de la République a donné une indication pour 2018. Cette date n'est pas un couperet, ce peut être 2019. La perspective posée est la suivante : le Service Civique se développera de façon massive pour aller jusqu'à concerner la moitié d'une classe d'âge, et pourquoi pas son ensemble.

L'important, pour le président, est que le principe de l'obligation du Service Civique n'est pas retenu. Il s'agit toujours d'une démarche volontaire mais devant être accessible à tous (Service Civique universel) et permettant à la moitié des jeunes de s'engager.

Pour 2016, l'objectif reste de 110 000 jeunes en Service Civique. Le président plaide en faveur du maintien de cet objectif, certes important puisqu'il implique de doubler encore cette année le nombre de jeunes concernés, mais atteignable en termes de visibilité.

Le débat porte sur les moyens à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif de 350 000. Il s'agit encore d'un débat théorique, mais pour le président, c'est en passant du théorique à la pratique que tout peut se concrétiser.

Son introduction se déroulera en trois parties. A ce titre, le président rappelle que lors de sa rencontre avec la plateforme associative, il avait abordé ce sujet. Aujourd'hui, il complètera sa position et essaiera d'intégrer à sa réflexion une partie des contributions des membres du comité que certains ont déjà envoyées. Celles-ci seront communiquées à tous les membres du comité.

Le premier point qu'il souhaite évoquer est celui de l'organisation qui, à la différence de la mise en œuvre, ne lui semble pas le plus compliqué s'agissant d'un élément sur lequel il est possible d'avoir assez rapidement des visions communes. A ce sujet, quelques éléments lui semblent importants.

Tout d'abord, l'aspect administratif, pour lequel des simplifications sont possibles en matière d'agrément et de validation des missions dont la « machinerie » est assez lourde. Cette question a beaucoup été discutée à l'Agence. La raison en était une volonté, au départ, de maîtriser le dispositif qui démarrait, de contrôler la qualité et d'être certain que les missions étaient les bonnes.

Après six années de mise en œuvre, il est peut-être temps d'envisager une différenciation des pratiques dans les secteurs public et privé. Dans les hôpitaux, par exemple, le mode de fonctionnement actuel nécessite d'agrément tous les hôpitaux ou encore les 35 000 communes. La question se pose, par conséquent, de l'utilité de passer à un monstre administratif en agréant autant d'entités. L'idée serait de définir des missions sur lesquelles il n'est pas possible de déroger et, par principe, d'agrément les structures publiques sur ces missions, ce qui permettrait de faire porter les efforts sur le contrôle de la qualité et l'évaluation plutôt que sur l'agrément. Dans le cas contraire, cela se révélera un frein à l'accueil des jeunes en Service Civique. Les petites communes, comme l'administration, ne prendront pas de volontaires si elles se heurtent à des barrières administratives.

L'intermédiation est un sujet que le secteur associatif connaît, qui est posé au niveau du public. A ce titre, le président signale qu'un article dans la loi y fait référence.

La question de la formation civique et citoyenne doit également être posée. Cette formation est importante dans le parcours du jeune. Pour le président, il existe des incontournables auxquels il était déjà nécessaire d'apporter des améliorations. La « massification » ne doit pas faire disparaître ce sujet.

L'encadrement et l'accompagnement sont aussi, selon lui, des éléments fondamentaux dans le Service Civique.

Enfin, toutes les actions qui encourageront la facilitation de l'agrément permettront de renforcer le contrôle, ainsi que l'évaluation. L'Agence est également présente pour évaluer les effets du Service Civique. Elle a commencé à travailler sur cette problématique qui suppose d'aborder l'organisation territoriale en particulier.

A ce sujet, l'organisation territoriale est un élément fondamental et a été citée dans plusieurs contributions. Il s'agit de ne pas concentrer l'organisation au niveau national, ce qui n'est pas le cas actuellement, mais d'organiser le Service Civique avec les moyens dévolus aux services déconcentrés. La situation était déjà difficile pour 70 000, elle sera impossible pour 350 000.

Il faut, par conséquent, réfléchir à la façon d'impliquer les grands partenaires – donc les membres du comité – ou les plateformes territoriales, et dans quelle mesure il est possible de déléguer. Le président s'interroge également sur la façon d'encourager la participation des administrations publiques autres que celles de l'Etat, comme les collectivités territoriales, au développement du Service Civique. Le rôle des préfets est également un élément du débat sur lequel il conviendra d'avancer.

Nonobstant, trouver le meilleur fonctionnement possible ne suffira pas pour atteindre l'objectif de 350 000 volontaires.

La question qui se pose ensuite, et qui est centrale, est celle de l'évolution du Service Civique. Le président insiste sur la nécessité pour les membres du comité de garder à l'esprit les principes du Service Civique tout au long de la réflexion que le comité conduira sur cette question. Il rappelle, en introduction de cette partie de son exposé, les fondements du Service

Civique auxquels tous sont très attachés et qui forment les « valeurs » du Service Civique. Ce sont les éléments d'une culture commune : citoyenneté, mixité sociale, cohésion nationale – cette notion figure dans le code du service national –, qualité, sont des éléments que tous ont en commun.

Il s'agit de faire évoluer le Service Civique en conservant ses fondements, auxquels lui-même, de même que tous les membres du comité stratégique, sont attachés, qui sont inscrits dans la loi et qu'il est hors de question de remettre en cause.

Toute la question repose sur le fait de savoir comment faire son service civique en entrant dans ce cadre.

Le président rappelle les propos du président de la République indiquant qu'il faut réfléchir à d'autres formes de Service Civique. Sans prétendre lire dans les pensées du président de la République, même s'il est parfois possible de trouver dans son discours des éléments que l'Agence a portés, M. CHEREQUE affirme qu'il n'est pas question de faire des services civiques au rabais. Il estime que c'est dans le rythme, la longueur, le temps que résident les adaptations possibles. Un certain nombre des contributions reçues indiquent qu'il faut conserver les 6 mois-12 mois et les 24-48 heures. D'autres proposent, tout en gardant le principe de base, de réfléchir à des modes d'annualisation.

Le président indique que pour l'APF, par exemple, le service civique tel qu'il est conçu aujourd'hui n'est pas toujours adapté à l'accès des personnes en situation de handicap. Depuis deux ans, le président plaide en faveur de leur accueil et regrette qu'un blocage existe sur ce point. Il se réjouit donc de la position de l'APF.

La Ligue de l'enseignement, pour sa part, affirme qu'il est possible d'y parvenir grâce à une forme d'annualisation du temps. Le président estime qu'il est plus honnête de le dire, plutôt que de le faire sans l'annoncer comme cela est le cas aujourd'hui. Par conséquent, c'est dans l'organisation des temps et des rythmes qu'il est possible, selon lui, de faire évoluer le Service Civique.

A ce sujet, le président mentionne un échange qui a eu lieu avec M. VERDIER sur le parcours de vie. Tel qu'il est imprimé dans le fameux 6 mois-12 mois, il ne correspond pas toujours à la vision du parcours de vie de tous les jeunes qui veulent avoir cet engagement civique et citoyen. Ce cadre peut parfois être trop rigide. Aussi, le président s'interroge sur le moyen de le faire évoluer tout en gardant les fondamentaux, et en particulier le principe que le service civique n'est pas un engagement court.

Par ailleurs, comme la Ligue de l'enseignement l'exprime dans sa contribution, le président indique que des expérimentations pourraient être menées, rappelant que Martin HIRSCH avait introduit, dans la loi, l'expérimentation en matière sociale. L'important est de savoir distinguer ce qui doit être immuable de ce qui peut être un élément de discussion.

En dernier lieu, le président s'interroge sur une intégration véritable du service civique dans la vie quotidienne des structures d'accueil et la façon d'y parvenir. En effet, jusqu'à présent certaines structures associatives font du service civique un des éléments de leur projet et l'intègrent à leur mode d'organisation. D'autres accueillent des jeunes en service civique parce que cela représente également un appui à l'activité associative. Le président, tout en considérant cette approche comme légitime, affirme que pour parvenir à ce chiffre de 350 000, il est nécessaire que le service civique soit intégré dans le projet de l'organisme accueillant.

Il prend l'exemple de l'hôpital où des expérimentations ont lieu en matière de service civique. Au-delà de missions d'accompagnement, d'accueil, d'orientation dans le hall de l'hôpital, il faut selon lui, si l'objectif est que le service civique soit vraiment intégré à l'hôpital, introduire des jeunes jusque dans les services de soins, même s'il n'est pas question de le faire systématiquement.

De même, en maisons de retraite, il faut intégrer les jeunes en service civique dans l'équipe soignante ou médico-sociale. Sinon, l'accueil sera considéré comme une contrainte par le personnel. En effet, une aide-soignante qui aura avec elle deux jeunes en service civique ne fera pas le même travail que si elle est seule, même si le jeune ne fait pas le travail de l'aide-soignante, ce dont il n'est pas question. Néanmoins, s'il n'est pas inséré dans la réflexion de l'équipe, dans des projets de service ou des projets d'établissement, il n'y aura pas un vrai travail d'intégration.

C'est une façon, selon le président, de revenir sur la qualité et non de répondre simplement au vœu du président de la République selon lequel les administrations doivent toutes accueillir des jeunes en service civique. Par exemple, le président affirme qu'il n'est pas favorable aux quotas et mentionne également Unis-Cité qui a écrit qu'il fallait être attentif à distinguer les missions de service civique des emplois aidés, ces deux dispositifs risquant de s'appuyer sur un fonctionnement similaire.

Enfin, le président passe la parole à Mme LEPASTIER et à M. JACQUART afin qu'ils dressent un état des lieux du service civique et des objectifs 2016.

Mme LEPASTIER présente les éléments qualitatifs et quantitatifs du bilan 2015, précisant que tous les éléments figureront dans le rapport d'activité 2015 de l'Agence.

M. JACQUART présente ensuite les objectifs 2016.

Le président remercie les deux intervenants de cette présentation et ajoute quelques remarques avant d'ouvrir le débat.

Un des éléments importants est l'arrivée des structures publiques. Dans cette perspective, le président juge nécessaire de réfléchir à l'intégration de ces structures dans les réflexions du comité stratégique, notamment l'Education nationale.

Le président précise, par ailleurs, que nombre de contributions, dont celles de La Guilde et de France Volontaires, traitent de l'international.

Deux éléments lui semblent positifs. Le premier, les demandes des jeunes augmentent, alors que la question pouvait se poser à un moment. Il met cela en parallèle avec l'armée, qui connaît également ce phénomène d'afflux de jeunes qui veulent s'engager, de même que la police et la gendarmerie.

Cela ne relève pas uniquement de la communication de l'Agence, qui est très bonne, avec un nouveau logo, une campagne de publicité importante et maintenant visible sur les réseaux, mais également de cette volonté d'engagement. Elle est, selon lui, liée à l'effet des attentats, à un besoin de se montrer solidaires autour d'un engagement civique.

Les moyens à la disposition de l'Agence sont un autre élément positif, leurs limites ne sont pas atteintes.

Le président évoque également le discours, notamment des journalistes, qui clament que l'Agence n'aura pas les moyens de son ambition, alors que son budget est à la hausse. Connaissent-ils d'autres budgets qui augmentent autant dans le secteur public ? Le président rappelle que le budget de l'Agence est assez atypique, ses moyens s'accroissant au fur et à mesure des recrutements. Il remarque qu'il n'avait pas vu cela jusqu'à présent, ce qui montre toute la force de la volonté politique à ce sujet.

Enfin, le président donne la parole aux membres du comité, après avoir excusé l'absence de M. BAHEGNE, bloqué par la grève des transports, précisant que le débat sur la territorialisation aura lieu ultérieurement.

M. LESTERLIN remercie le président et fait part de sa satisfaction de sortir enfin, au bout de six ans, de l'expérimentation. Certains objectifs sont proposés, le discours du président de la République aux forces de l'engagement a établi une feuille de route. Une loi est en préparation, actuellement en consultation en conseil d'Etat. Le ministre pilote, M. KANNER, semble une coproduction avec le Parlement. A ce titre, M. LESTERLIN indique que le Parlement est mobilisé pour faire de cette loi une grande loi. Il estime, en effet, nécessaire d'actualiser la loi du 10 mars 2010 pour rendre réalisables les objectifs que le président de l'Agence a présentés.

Selon lui, il faudra procéder à des rééquilibrages et mettre en place une nouvelle conception de la gouvernance que le président vient d'esquisser. Il fait observer que l'objectif de 350 000, soit une demi-classe d'âge en France, pourrait être l'équivalent de ce qu'était le service militaire auparavant. Il touchait alors la moitié d'une classe d'âge puisqu'il ne concernait que l'un des deux sexes.

Il note de surcroît que 350 000 jeunes en service civique représentent beaucoup plus que les derniers contingents du service militaire. Par conséquent, l'échelle n'est plus la même. Il faudra donc que les membres de l'Agence s'adaptent.

Par ailleurs, M. LESTERLIN souscrit au propos introductif du président sur les principes. L'objectif est que le service civique ne soit jamais obligatoire. Qu'il soit accessible pour tous, c'est le concept d'universalité, mais au-delà de l'universalité, il faut qu'il devienne naturel. C'est une autre conception de la société française et de la façon de traduire les principes républicains de solidarité, d'implication dans le fonctionnement de la société. Tous, selon lui, sont d'accord sur ce point. Il considère que ce n'est pas une question de droite ou de gauche et que chacun a compris que cela était devenu une nécessité.

Un rééquilibrage est nécessaire car le travail de l'Agence a démarré avec ce qui n'était peut-être pas le plus facile mais le plus accessible. L'engagement de faire 50/50 entre collectivités territoriales et monde associatif n'a pas été tenu. M. LESTERLIN rappelle qu'un travail doit être mené auprès des collectivités territoriales, en tenant compte des évolutions législatives liées à la réforme territoriale dans le cadre de la loi NOTRe. Une nouvelle gouvernance est à concevoir, même si elle se fonde sur le principe que le service civique est un service national universel, tel que le dit le code, et que son pilotage relève de l'Etat. A cette échelle, cela n'est possible qu'en partenariat avec le monde associatif, déjà acquis, mais également avec les collectivités locales et toutes les structures déconcentrées de l'Etat sur le territoire, entre autres.

Pour M. LESTERLIN, un autre grand équilibre à opérer est celui entre l'Hexagone et l'international. Il rappelle qu'en deux pages et demie, l'ambassadeur Jean-Jacques BEAUSSOU résume très bien l'état des lieux établi par les inspections générales des deux ministères des Affaires étrangères et de la Jeunesse et des Sports sur la part de l'international, qui représente 2 % du volontariat français. Il considère que ce n'est pas raisonnable.

M. LESTERLIN affirme la nécessité pour l'Agence de se mobiliser pour faire en sorte que les possibilités d'effectuer son service civique à l'international, sous les différentes formes qui existent, soient ouvertes à plus de jeunes. Selon lui, c'est deux fois gagnant. D'une part, il s'agit du service civique ; d'autre part, cela favorise l'interculturalité dont chacun sait qu'elle ouvre des perspectives encore plus grandes.

M. LESTERLIN termine son intervention en s'excusant d'être obligé de partir pour une réunion assez importante du groupe de travail sur les migrations de la commission des Affaires étrangères dont il est membre, qui a reçu la semaine dernière le secrétaire général de l'ONU sur ces questions.

Une réflexion est selon lui à mener discrètement et qui n'est pas d'urgence immédiate. Toutefois, rappelant que la France fait partie de l'Europe, il fait part du sentiment de honte que suscite l'Europe par rapport à la problématique de la solidarité. Il évoque ces images

épouvantables de barbelés, de frontières fermées, de familles qui sont dans la souffrance. C'est la première fois qu'un phénomène migratoire se présente aux portes de l'Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, elle est incapable d'y répondre avec dignité et dans le respect de ses principes. La France doit être dans la proposition avec ses partenaires les mieux organisés, comme l'Allemagne et l'Italie, qui ont des services civiques très structurés, pour prendre rapidement une initiative, non pas dans la phase de migration physique, mais une fois que le rôle de la Grèce et de la Turquie aura été posé, afin de ne pas laisser ces populations entières de voisins tout proches dans cet état de désespérance.

Il serait formidable d'avoir, auprès du HCR ou des institutions publiques de chacun des pays qui se sont engagés à participer à un accueil, provisoire ou plus durable, à un accompagnement de ces familles pour les procédures administratives, la scolarisation, les problèmes de santé, à offrir une main tendue, un soutien simplement à des gens qui ont provisoirement quitté leur pays parce que leurs enfants étaient sous les bombes. Les Français n'agiraient pas autrement si cela leur arrivait.

Il est important que la France, à travers le service civique et l'Agence, prenne une initiative. Il y aura certainement des retours positifs des partenaires, au moins Allemands et Italiens, et qui seront peut-être rejoints ensuite par les Danois, les Espagnols, les Néerlandais, les Belges et autres. Cette urgence, selon M. LESTERLIN, ne peut être ignorée. Il rappelle que Martin HIRSCH, avant même que les textes ne soient publiés, avait pris l'initiative pour Haïti. Il est important d'être présent en Haïti en tant que service civique. De même, il est important d'être présent, non pas seul mais avec les partenaires européens, sur ce terrain.

M. LESTERLIN indique également qu'il faudra concevoir un accueil qui n'existe pas, sauf pour les personnes très expérimentées, l'expérimentation de l'accueil en France de jeunes engagés venant du reste du monde. La France sait le faire à petite échelle de façon très spécialisée mais pas globalement. Il est temps qu'elle n'accueille plus uniquement des doctorants sur les critères de Campus France mais ceux qui feront l'avenir de l'Afrique, de l'Asie du Sud-Est, parce qu'ils sont engagés dans la culture, dans le sport, dans leurs collectivités territoriales, etc. C'est un challenge que l'Agence devra relever en mobilisant non seulement le monde associatif, mais également les collectivités territoriales, l'Etat. Cela devra, par anticipation lui semble-t-il, être pris en compte dans les dispositions législatives qui seront retenues après ce travail collaboratif, M. KANNER le sait, qui donnera naissance à une loi permettant dans les années à venir de répondre véritablement à ce défi de la généralisation du service civique que le président de la République, mais aussi la population française dans son ensemble, appellent de leurs vœux.

M. CAZADE souhaite se faire le porte-parole d'un positionnement et d'une démarche, fruits de nombreuses heures de travail au sein de la plateforme interassociative. Une trentaine d'associations se sont mobilisées pour aboutir à un consensus entre des associations qui ont toutes en commun de vivre et de recevoir des jeunes en service civique dans des secteurs très différents – pas seulement ceux de la jeunesse et de l'éducation populaire, mais aussi dans le sport, le sanitaire et social, l'exclusion, le domaine de l'international, la culture.

Ces associations se sont réunies et ont finalisé le texte la veille pour le rendre à temps pour ce comité stratégique. Vingt-et-une d'entre elles l'ont déjà signé entre 14 h et 18 h et des dizaines d'autres sont appelées à en faire autant. Cette contribution comporte quelques messages clés qu'il convient de faire passer ce matin et dans quelques semaines lorsque viendra le moment parlementaire.

Le premier message-clé est de rappeler que les associations sont convaincues de l'intérêt du service civique qu'elles le vivent au quotidien. Elles veulent se mobiliser et croient au service civique universel. Cela n'étonnera personne dans cette enceinte si ce premier message affirme que le service civique universel peut participer au changement de la société. Il a montré sa réussite, son triple impact pour les jeunes, la structure d'accueil et ses bénéficiaires pour la société. Faire demain qu'il devienne universel pourrait vraiment être un facteur-clé pour la France. Il s'agit également d'affirmer que non seulement elles souhaitent, mais qu'elles pensent

que ce service civique pour 50 % d'une classe d'âge est faisable, ce qui n'allait pas forcément de soi.

Elles en ont la conviction car les demandes des jeunes sont très fortes, au fur et à mesure que la communication augmente, par le bouche-à-oreille. Les retours positifs des jeunes ont, en effet, toujours été le premier vecteur de communication et de candidature chez les jeunes constaté sur le terrain. Toutes les études faites par l'Agence dernièrement et par d'autres acteurs associatifs montrent que, sur des questions très précises, et non sur des principes généraux – « en tant que jeunes, êtes-vous prêts à le faire, pendant 6 à 12 mois » – ils sont entre 50 et 65 %, selon les sondages, à répondre positivement. Les besoins des structures d'accueil existent et sont criants dans la société, comme ceux que M. LESTERLIN vient d'évoquer sur certains sujets.

Les viviers de missions non exploités aujourd'hui sont nombreux et prêts à les accueillir. Leur implication est non seulement souhaitable, mais faisable. Cependant, cela ne doit pas se faire pas à n'importe quelles conditions. C'est pourquoi la plateforme interassociative a tenu à travailler sur les conditions de réussite pour rendre ce service civique universel possible.

Allant dans le sens des propos introductifs du président, M. CAZADE rappelle en préambule la complémentarité du service civique qui s'inscrit dans le parcours citoyen, comme l'a appelé le président de la République le 11 janvier, mais plus globalement dans le développement d'une société de l'engagement. En cela, il est complémentaire et, en aucun cas, substitutif du besoin de développer d'autres formes d'engagement bénévole et volontaire tout au long de la vie.

Deux conditions devront être réunies pour permettre la réussite du service civique. La première, qui est partagée – c'est peut-être dans les modalités qu'il y aura matière à discussion –, est de conserver les piliers et les fondamentaux qui ont fait la réussite du service civique aujourd'hui. La « recette » repose sur quelques équilibres que la plateforme et les associations mobilisées jugent bon de rappeler ici. Il leur semble clé de considérer le service civique comme une étape de vie, qu'elles le comprennent, toujours dans ce double regard du parcours des jeunes. Le temps, entre 6 et 12 mois, leur paraît être un bon curseur, déjà souple en soi. Le minimum de 24 heures leur semble être un bon repère pour affirmer que l'activité n'est pas une activité annexe par rapport à ce que vit le jeune. Plus le service civique montera en puissance, plus il devra s'adapter à des réalités différentes de structures d'accueil et de parcours de jeunes.

Il s'agit, par conséquent, d'un socle d'étape de vie. La plateforme n'a pas examiné plus en détail, au-delà de ce qui vient d'être énoncé, jusqu'où il est possible d'aller dans cette souplesse. M. CAZADE confirme qu'il existe des formes plus ou moins explicites, plus ou moins formelles, qui annualisent ou mensualisent la durée de l'engagement. Cela leur paraît être à travailler et à formaliser pour ne pas rester dans l'informel, tout en restant dans un bloc et une vision d'étape de vie qui est une condition de l'expérience formatrice pour le jeune.

Selon M. CAZADE, un certain nombre d'associations ont insisté sur le fait que l'expérience a montré que ce temps long permettait d'être plus inclusif et formateur pour les jeunes les plus éloignés de l'engagement.

Les autres fondamentaux, qui font moins débat, sont que cet engagement reste fondé sur le volontariat même si l'obligation faciliterait la candidature des jeunes, qu'il continue à être indemnisé et qu'il propose des conditions permettant de lever les freins matériels et d'être accessible à tous les jeunes, ce qui est une autre condition de l'universalité.

Il faut également continuer voire amplifier l'affirmation et l'attachement à la mixité sociale effective dans ce que vivent les jeunes au sein de leur structure d'accueil.

Ayant rappelé ces équilibres, la plateforme interassociative a réfléchi aux conditions pour réussir une montée en puissance effective en termes quantitatifs et qualitatifs. D'une part, la nécessité d'investir davantage, non pas en enveloppe, mais à budget constant à travers un rééquilibrage de certains éléments, dans l'accompagnement des structures d'accueil sur le

terrain. Les structures d'accueil, publiques ou associatives, collectivités locales, qui y parviendront feront la réussite du service civique pour le jeune, les bénéficiaires et la société.

Il est donc essentiel de passer un cap supplémentaire afin d'investir un pourcentage plus significatif du budget dans ce qui est appelé la création et l'animation d'écosystèmes locaux au plus proches du territoire. La question de l'animation de ces écosystèmes est posée, ainsi que la façon dont ils mobiliseront ou mutualiseront des moyens pour accompagner les tuteurs, identifier les moyens, aller dans les structures d'accueil qui ne sont pas encore agréées pour leur expliquer comment se passe le service civique, leur présenter les spécificités et l'esprit du service civique, les aider à mutualiser la formation des jeunes, etc.

Pour la plateforme interassociative, il faut faire bien davantage. A pourcentage constant, il faut investir dans cet accompagnement des acteurs pour réussir ce pari. Cet accompagnement aura une double vertu, aussi bien quantitative que qualitative.

L'autre point que de nombreuses associations ont fait remonter est d'investir davantage en pratique et en symbolique sur la formation civique et citoyenne. Celle-ci a cette double qualité de permettre et de rappeler pour chaque jeune l'action éducative, de lui faire prendre du recul sur la mission qu'il vit, sur le contexte qu'il vit, et de permettre que cette expérience de vie soit la plus formatrice pour lui en termes citoyens, ainsi que de le rappeler à la structure d'accueil qui se demande *a priori* pourquoi ces journées sont organisées si elle n'a pas encore bien compris l'esprit du service civique. Cela est compréhensible, le service civique n'ayant encore que cinq ou six ans. Il est donc judicieux de rappeler à tous que le service civique a aussi un caractère éducatif pour les jeunes et pour la société. Par conséquent, il semble à la plateforme que les moyens mis sur cette formation sont trop faibles alors que cet investissement leur paraît être un facteur essentiel de la réussite de cette montée en puissance tout en étant garant de l'esprit du service civique.

Le dernier point est la « gestion partagée » du service civique. Celui-ci réussira d'autant plus demain dans sa version généralisée si l'ensemble des acteurs d'un territoire se mobilise. Il ne s'agit pas simplement des structures d'accueil, qui sont déjà diverses, mais de toutes les structures qui sont en lien avec les jeunes au quotidien, que ce soit pour des raisons éducatives, des problématiques de formation ou d'insertion, de logement, de santé, qui interviennent dans le parcours du jeune.

M. CAZADE insiste sur le fait que ces acteurs doivent s'unir au quotidien sur le territoire et affirme que la demande de la plateforme n'est pas celle d'un comité régional trimestriel mais d'une organisation qui permette au quotidien que tous les acteurs se mobilisent pour réussir le service civique. Cette troisième condition est très liée à la première, à l'investissement dans les moyens d'animation locale. En effet, même si la volonté existe aujourd'hui, personne n'a le temps de mener cette animation au quotidien pour réussir le défi de la généralisation.

Enfin, M. CAZADE précise que la contribution de la plateforme sera diffusée auprès des membres du comité, mais que les associations de la plateforme tenaient à réaffirmer, après plusieurs heures de travail et de débats consensuels, qu'elles sont plus convaincues et mobilisées que jamais pour réussir le service civique universel et plus vigilantes et constructives que jamais pour apporter leur expertise de terrain – elles accueillent plus de 15 000 jeunes aujourd'hui en service civique – et faire entendre la nécessité, avec l'Etat, de se doter collectivement des moyens nécessaires à la réussite de ce beau défi.

Mme ANGRAND (OFAJ) revient sur l'international et insiste sur l'importance de différencier l'expérience du service civique en Europe et à l'international. M. LESTERLIN a fait un tableau extrêmement pessimiste de l'Europe. Elle convient que ce n'est pas très réjouissant, mais cela incite encore plus à différencier les expériences qui sont placées au service de la citoyenneté européenne et celles qui ont lieu dans un monde plus large, avec des enjeux un peu différents.

A cet égard, elle attire l'attention du comité sur le projet pilote IVO for All qui est destiné à des jeunes ayant moins d'opportunités de faire une expérience de volontariat, qu'il soit franco-

allemand ou avec d'autres pays. Dans ce cadre, Mme ANGRAND aimerait avoir des informations sur la convention signée, la veille, à Venise, qui entérine un projet pilote de service civique entre la France et l'Italie.

Le président répond qu'il n'en a pas connaissance et que cela est probablement lié à son absence.

Mme ANGRAND indique qu'elle a vu cela sur Twitter qui montre Harlem DESIR signant avec son homologue italien. Il serait intéressant de connaître le contenu de cette convention.

Mme PFRUNDER souhaite ajouter un complément aux propos de M. CAZADE pour la plateforme interassociative. Le Mouvement associatif qu'elle représente partage très largement l'expression des associations engagées dans le service civique, dont plusieurs d'entre elles constituent le Mouvement associatif. Cela étant, elle souhaite dire quelques mots sur ce que peut porter plus globalement le Mouvement associatif, c'est-à-dire les organisations qui ne sont pas encore engagées dans le service civique ou assez peu.

Mme PFRUNDER insiste également sur un élément très important souligné par M. CAZADE mais qu'elle juge essentiel pour le monde associatif. Celui-ci est très volontaire et heureux du déploiement du service civique et de l'importance qui lui est donnée et ne peut que se satisfaire de débattre d'un projet qui a des moyens, ce qui n'a pas toujours été le cas. Néanmoins, il est important que le service civique reste ce qu'il est, c'est-à-dire une opportunité spécifique d'engagement qui s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large.

Les associations déjà engagées dans le service civique sont toutes convaincues de son apport, dans la spécificité qui est la sienne, mais il faut encore convaincre un certain nombre d'associations que cet élément vient contribuer à ce parcours d'engagement. Il est important d'avoir cette parole politique qui affirme que le service civique n'est pas l'alpha et l'oméga de l'engagement et qu'il s'inscrit dans un cadre beaucoup plus large. Les jeunes s'engagent aussi autrement que dans le service civique. Cela conduit à dire que l'engagement du service civique doit continuer à être réfléchi dans le cadre qui est le sien, non pas en ne changeant rien, mais en gardant l'importance d'une durée, d'un accompagnement, d'un encadrement qui en fait sa spécificité et son apport.

Elle affirme que le monde associatif a envie d'aller plus loin et souhaite un peu plus de flexibilité. De ce point de vue, la question de l'annualisation lui paraît être la piste la plus intéressante. Elle répond à des préoccupations notamment d'associations qui ne sont pas engagées dans le service civique et qui se demandent comment le mettre en œuvre. Penser le service civique sur une durée de 6 à 12 mois mais en réfléchissant à l'intérieur de ce temps à un mode de participation de l'engagé plus souple leur paraît intéressant à développer.

Mme PFRUNDER revient également sur le propos du président vis-à-vis de l'importance de l'intégration du volontaire dans le projet de l'organisme d'accueil. Cela est essentiel pour développer en nombre sans doute, mais également pour en garantir la qualité. C'est ce que portent le Mouvement associatif et la plupart des associations engagées. Néanmoins, son intégration dans un projet associatif demande du temps. Cela étant, il est très satisfaisant de constater que la moitié des nouveaux agréments sont portés par ces nouveaux entrants. Cela témoigne d'une vraie dynamique à laquelle le Mouvement associatif travaille de façon très régulière à travers des réunions d'information auprès des associations. L'envie de se mobiliser est évidente, mais l'intégration du service civique dans le projet associatif demande du temps et de l'accompagnement. Cela ne peut pas se faire en un jour, alors que cet élément est consubstantiel de la qualité du service civique.

Sur les chantiers 2016, Mme PFRUNDER affirme que la question de l'organisation territoriale est un point fondamental. Partout sur le territoire, les acteurs doivent pouvoir travailler ensemble, ceux déjà engagés dans le service civique et ceux qui sont autour du service civique. Les collectivités territoriales, même si elles n'ont pas de jeunes en service civique, doivent être associées, de même que tous les partenaires. L'objectif est que les structures qui

accueillent puissent s'appuyer sur un réseau de partenaires pour permettre que les jeunes aient encore plus d'avantages à s'engager en service civique. Cela s'organise. C'est un travail sans doute assez lourd à mener, mais cette étape supplémentaire permettra le développement du dispositif.

Les réseaux associatifs déploient des éléments à partir de leur structure nationale. Cela étant, il faut que l'envie vienne aussi des acteurs locaux eux-mêmes. Cela ne peut se faire que s'ils se sentent dans une dynamique au plus près de leur territoire.

Mme PFRUNDER soulève également la question de la simplification, cette piste permettrait une plus grande efficacité, et note que certains postes ont été refusés à des organismes car ils ne remplissaient pas les conditions requises.

La simplification est nécessaire, mais elle doit prendre en compte tous les impératifs qualitatifs. Une petite commune ou une petite association qui aurait automatiquement l'agrément n'a pas forcément les moyens d'accompagner les jeunes ensuite. Il faut des systèmes qui permettent d'éviter toute dérive de cette nature.

Le lieutenant-colonel BOURDETTE, représentant la direction du Service national et plus précisément les Journées « Défense et Citoyenneté » (JDC), revient sur la synthèse du comité stratégique du 2 décembre. Sauf erreur de sa part, il n'a pas vu trace de l'action que devaient mener les stagiaires de l'ENA en région, qui devaient animer le réseau et regrouper les jeunes, avec un point d'orgue programmé le 10 mars. Cette démarche est-elle toujours d'actualité ?

Mme GRIMBELLE indique que la Ligue de l'enseignement partage les propositions formulées par M. CAZADE au nom de la plateforme associative et soulève quelques points propres à la Ligue.

Mme GRIMBELLE réaffirme avec vigueur que le développement quantitatif est pour la Ligue un gage de qualité tout autant qu'un gage de mixité ou de diversité. Pour parvenir à ce que ce dispositif soit réellement ouvert à tous, la Ligue de l'enseignement propose, d'une part, de faire entrer dans les pratiques des structures d'accueil le recrutement collectif et, d'autre part, de « tordre le cou » en 2016 au curriculum vitae et à la lettre de motivation afin de partir sur d'autres outils d'information, de sélection, de partage d'une proposition, d'une offre de mission et s'éloigner le plus possible d'une logique de recrutement et d'emploi.

Par ailleurs, il conviendrait de contractualiser entre grands réseaux, structures d'accueil et Agence, à partir d'un état des lieux de la prise en compte de la diversité.

En d'autres termes, la Ligue de l'enseignement est contre une logique de quotas ou d'objectifs quantitatifs. Elle souhaite partager et trouver des moyens pour faire en sorte que les structures d'accueil, notamment les grands réseaux, s'engagent dans plus de diversité. Cela paraîtrait plus pertinent, en objectif pluriannuel par exemple.

En ce qui concerne les structures d'accueil associatives, Mme GRIMBELLE souligne l'importance de renforcer les moyens consacrés à l'accompagnement. La Ligue de l'enseignement réaffirme son opposition à l'idée d'une modulation, d'un soutien financier pour l'accompagnement qui serait accordé aux structures d'accueil en fonction du profil social ou du niveau de qualification des jeunes accueillis. Il n'est pas démontré que les jeunes moins qualifiés auraient besoin d'un plus fort accompagnement ou d'un plus grand effort d'accompagnement de la part de la structure d'accueil et nécessiteraient des moyens renforcés. Cela reste à évaluer et, par conséquent, la Ligue de l'enseignement ne souhaite pas que cet *a priori* soit pris en compte dans les moyens d'accompagnement en direction des structures d'accueil.

Mme GRIMBELLE évoque également l'importance de la formation, autant des tuteurs que des volontaires en service civique. Sur un plan qui n'est pas uniquement technique, il paraît

essentiel à la Ligue de l'enseignement que les formations civiques et citoyennes à destination des volontaires soient toujours animées par des structures d'accueil qui vivent l'accompagnement et les difficultés de l'accueil. Cette action de formation des volontaires ne doit pas devenir une prestation d'activité déléguée, demain, à un office ou à un organisme de formation qui n'aurait pas cette expérience très particulière de l'accueil de volontaires.

Le président l'a évoqué, dans les propositions de la Ligue de l'enseignement, il y a celles relatives à l'interprétation de la loi ou à la nécessaire évolution de la loi. Mme GRIMBELLE indique qu'il s'agit simplement pour la Ligue de trouver des marges de manœuvre dans ce qui est écrit. Par exemple, l'idée de souplesse sur la durée des missions entre 6 et 12 mois est très claire sur le papier mais n'existe pas dans les faits car, pour ouvrir à un maximum de volontaires, et par souci d'efficacité et d'une gestion plus simple, les structures d'accueil portent des missions de 8 mois et ne s'accordent pas cette souplesse de la loi. Pour Mme GRIMBELLE, les structures d'accueil doivent se méfier de leurs propres usages et propose qu'une réflexion soit conduite à ce sujet.

Par ailleurs, la Ligue souhaite un assouplissement du caractère hebdomadaire des 24 heures, notamment pour qu'il soit possible, ensemble, de développer des expériences locales. A ce propos, elle souhaite aussi le soutien, l'observation, l'accompagnement du ministère de la Jeunesse et des Sports. Il y a sans doute matière à mobiliser le fonds d'expérimentation jeunesse (FEJ) dans sa capacité à observer et à évaluer des expérimentations vécues localement en partageant les risques, ainsi que les conclusions, dans une perspective de généralisation des bonnes pratiques.

Enfin, le déploiement territorial est également une préoccupation. La Ligue de l'enseignement a formulé quelques propositions sur le fonctionnement de l'Agence du service civique et a insisté sur la nécessité d'impliquer davantage les services de l'Etat, beaucoup plus engagés depuis la fin 2015.

Elle distingue ce qui relèverait d'un pilotage stratégique à l'échelle régionale, sans doute mené par un préfet animateur des différents services de l'Etat mais offrant une vraie place au tissu associatif représenté par le Mouvement associatif pour ce qui est de porter une parole auprès des structures d'accueil qui doivent être davantage engagées demain, d'un troisième échelon territorial, celui-ci plus opérationnel, qui est, à ses yeux, sans doute départemental voire intercommunal. Selon Mme GRIMBELLE, il faut observer ce qui se passe dans l'agrandissement des collectivités en milieu rural ou dans la montée en compétence des nouvelles métropoles. Il s'agit de voir comment proposer des plateformes ou des pôles d'appui pour faire vivre des écosystèmes et, cette fois, être tout à fait dans l'opérationnel, en apportant plus d'informations à destination du public jeune et plus d'incitations envers les structures qui seraient en mesure d'accueillir des volontaires pour qu'elles s'engagent dans le dispositif.

M. KROICHVILI indique que l'Union nationale des missions locales est signataire de la contribution de la plateforme interassociative qui a fait l'objet d'un débat au sein du Bureau de l'UNML.

Il souhaite insister à nouveau sur la montée en charge progressive, pour permettre une vraie appropriation du développement du service civique par l'ensemble des acteurs dans les territoires, ainsi que sur la qualité afin que ce soit réellement l'objectif poursuivi. La quantité doit s'inscrire dans cet objectif de qualité. Il existe un fort risque, sinon, d'avoir demain de vrais faux services civiques, de vrais emplois déguisés, plaçant les jeunes qui iront dans la rue aujourd'hui dans une situation de sous-prolétariat que l'UNML ne souhaite pas voir se développer. Des exemples de développement du service civique dans certains établissements publics peuvent poser question. C'est un point d'alerte. Il convient donc d'être vigilant sur la manière de développer le service civique comme il ressort des remontées que l'UNML a reçues de la part des missions locales et des jeunes qui les sollicitent.

Par ailleurs, M. KROICHVILI partage les positions exprimées par la Mme GRIMBELLE et M. CAZADE. Il est très important, pour développer le service civique, de s'appuyer sur la

mobilisation des acteurs dans les territoires. Le réseau des missions locales est prêt à y contribuer, comme l'UNML l'avait indiqué par écrit lors du développement du service civique l'an dernier. Elles ont contribué à mobiliser près de 60 000 employeurs associatifs et publics dans le développement des emplois d'avenir, aujourd'hui au nombre de 270 000. Leurs compétences d'ingénierie, de projet et de parcours peuvent être mises à profit pour le développement du service civique. A ce titre, M. KROICHVILI souligne le lien que les missions locales offrent entre les jeunes et les structures qui proposent des missions de service civique, permettant un rapprochement entre les projets des structures et les projets des jeunes. Cet élément est essentiel. En effet, comme Mme GRIMBELLE l'indiquait, c'est une question d'équité, de mixité, de qualité et de citoyenneté. Pour l'UNML, ces quatre éléments sont fondateurs de la démarche de développement du service civique.

Enfin, les jeunes en parcours d'insertion ne bénéficient pas de l'allocation complémentaire telle qu'elle peut être proposée aux étudiants. L'UNML demande que, dans un principe d'égalité des chances et de citoyenneté, les jeunes en parcours d'insertion puissent en bénéficier afin de pouvoir vivre et s'engager comme n'importe quel citoyen.

M. VERDIER souhaite revenir sur la question de l'intégration de projets qui a été évoquée et qui l'a beaucoup intéressé, en évoquant la façon dont les jeunes en service civique peuvent permettre à ces projets d'évoluer. Il indique qu'il a travaillé sur l'axe santé du service civique au moment de la création de l'Agence et avait remis à M. HIRSCH un rapport où figurait déjà le point qu'il va aborder.

Il précise d'abord que le secteur sanitaire et social en France – peut-être est-ce, par ailleurs, la raison du développement réduit des missions dans cet axe – se caractérise par le fait que la pratique du « communautaire » n'y est que rarement présente, à la différence de l'éducation populaire. Très souvent, il se produit des mouvements ascendants dans lesquels les professionnels vont à la rencontre des publics et ont parfois du mal à mobiliser, former et accompagner les personnes issues des publics auxquels ils s'adressent, alors que cette logique est beaucoup plus présente dans le champ de l'éducation populaire. Cela constitue un enjeu pour ce secteur. Néanmoins, M. VERDIER estime que cette question dépasse de loin l'axe santé.

Il rappelle que lors de l'avant-dernier comité stratégique, il avait été question du concept de « non-traitance ». Cela pourrait constituer un point commun à toutes les missions de jeunes en service civique. Il s'agit là aussi d'une vision de développement des fondamentaux qui vise à répondre, à aller à la rencontre de personnes que l'on ne touche pas, que les associations peut-être n'arrivent pas à rencontrer, que les missions du service public n'arrivent pas non plus à contacter.

La constitution d'un groupe de travail sur la façon d'accompagner les structures et les collectivités territoriales pour aller à la rencontre de ces publics que l'on ne touche pas permettrait non seulement de doper le nombre de missions et de trouver de manière assez innovante de nouvelles missions, mais également de susciter une motivation forte chez les jeunes.

Des actions intitulées « sentinelles et référents » ont été développées depuis quelque temps en milieu scolaire notamment et récemment, avec des jeunes en service civique, dans les bars tabac par exemple, pour aller à la rencontre de personnes en situation d'addiction qui n'iront pas consulter. Selon lui, permettre aux associations et aux professionnels de rencontrer ces personnes les aide aussi à faire évoluer leurs propres missions.

A ce titre, M. VERDIER propose de rédiger une note à ce sujet afin d'apporter les éclaircissements nécessaires.

Mme GUILBERT, vice-présidente de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers, souhaite revenir sur une thématique qui est citée dans chacune des contributions, à savoir l'intérêt que

représente des acteurs locaux unis au profit des jeunes, et se réfère à plusieurs exemples où un lien pourrait être trouvé avec les sapeurs-pompiers.

La plateforme associative a parlé de l'importance de développer le caractère éducatif et donc la formation civique et citoyenne. Mme GUILBERT évoque une expérimentation menée avec Unis-Cité en Loire-Atlantique, où les SDIS accueillent de plus en plus de jeunes pour développer la prévention des risques auprès du grand public. Un module complémentaire à la formation civique et citoyenne a été testé pour former les engagés de service civique d'Unis-Cité à savoir agir de façon très pratique et à avoir les comportements qui sauvent face à un risque majeur (inondation, tempête, incendie). Ce module a été perçu de façon très positive.

L'Education nationale et l'inspection d'académie sont très intéressées par ce projet.

Ce module est dispensé par les propres engagés de service civique des SDIS, formés par des sapeurs-pompiers, sous le tutorat des sapeurs-pompiers eux-mêmes. Il est possible de le mettre en œuvre de façon importante et ainsi de développer les missions des engagés en service civique auprès des sapeurs-pompiers. Cela permet également aux engagés de service civique de toutes les structures d'accueil d'avoir des outils pour être eux-mêmes ambassadeurs de cette prévention des risques.

A ce titre, Mme GUILBERT indique que quelques semaines plus tôt, le gouvernement a décidé de désigner comme grande cause nationale 2016 le fait que le citoyen doit être acteur de la prévention des risques et des secours comme premier maillon de la chaîne. Elle rappelle que les sapeurs-pompiers mettent en moyenne 12 minutes pour arriver sur les lieux et que chaque minute compte en cas d'accident. Les engagés de service civique pourraient jouer un rôle dans ce domaine.

Mme GUILBERT précise que ces missions développées en matière de prévention des risques par l'accueil des sapeurs-pompiers pourraient avoir leur place dans toutes les structures d'accueil, les sapeurs-pompiers pouvant les accompagner dans cette action.

Au-delà de ces liens qu'il est possible de mettre en place, de nombreux jeunes peuvent avoir envie de s'engager après leur service civique vers le volontariat de sapeur-pompier. Il est tout à fait possible de les orienter dans ce projet d'avenir, d'accompagner les tuteurs, de les éclairer dans le cadre d'une formation au tutorat mais aussi, éventuellement, de leur permettre d'aménager leur temps de mission pour pouvoir être formés comme sapeurs-pompiers volontaires.

Mme GUILBERT précise que lors d'échanges avec l'inspection d'académie, son interlocuteur lui a indiqué qu'il ne savait pas quelle mission confier aux volontaires pendant les congés scolaires. Or, les SDIS forment leurs sapeurs-pompiers volontaires lors des périodes de congés scolaires. Des liens pourraient donc être tissés et des réflexions en ce sens pourraient être menées.

Mme BUSSON rebondit sur l'intervention précédente. Une des pistes de développement qui, de plus, va vraiment dans le sens d'une société qui évolue avec le service civique, est ce croisement entre différents domaines. Chaque structure, publique ou privée, a pu développer des actions spécifiques dans son domaine avec ses pratiques et son environnement. Un exemple a été donné avec les sapeurs-pompiers, mais il en existe d'autres.

Selon elle, il faut parvenir à croiser non pas simplement de manière pragmatique en utilisant le temps scolaire et les fermetures d'établissements, mais en partant du sens et de l'ancrage local, en instaurant une synergie entre des acteurs locaux pour développer des missions pluri-acteurs.

Dans le cas d'un établissement accueillant, par exemple, des personnes handicapées et qui ferme l'été, il est possible soit d'annualiser et de suspendre sa mission pendant trois mois parce

qu'il n'y a pas d'activité soit de réfléchir en synergie avec d'autres acteurs locaux ou nationaux pour lui proposer, s'il reste dans le même domaine, des vacances adaptées avec une autre structure ou les mêmes personnes.

Très riche, ce terrain de réflexion sur des croisements de missions permettrait aux jeunes d'être dans une diversité d'approche et de n'être ni dans une seule pratique ni dans une seule structure. Cette piste, qui repose beaucoup sur des dynamiques locales et des croisements de réseaux d'acteurs et d'établissements, mérite d'être explorée et favorisée.

Quant à la notion de service civique, s'agit-il exclusivement de l'engagement de service civique ou de cet engagement dans les différentes formes qui sont déjà reconnues comme telles par la loi ? Sans vouloir développer, Mme BUSSON considère que c'est une des clés qui rejoint la préoccupation du Mouvement associatif et que rappelait la plateforme.

L'engagement de service civique s'inscrit dans un contexte général dont il ne peut pas être dissocié. D'autres formes peuvent évoluer ou apparaître et venir renforcer une dynamique d'engagement. Cela ne se limite pas à l'engagement de service civique. Il est donc essentiel de réfléchir globalement à cette question, sachant que même si tout ne se fait peut-être pas autour de cette table, certains croisements peuvent s'y opérer.

Mme BUSSON souhaite également faire état de deux préoccupations. La première est en référence aux propos de M. LESTERLIN. Mme BUSSON se dit préoccupée par la loi « Egalité et Citoyenneté », qui est très proche du dépôt, et des évolutions qu'elle risque d'entraîner. Seuls quelques articles de l'avant-projet de loi qu'elle a lu concernent le service civique, mais rien n'est indiqué sur un assouplissement de la forme du service civique. Il est possible, selon elle, d'entendre que des députés ou des sénateurs aient l'intention, au travers de cette loi, de faire évoluer certains aspects. Cela l'inquiète quelque peu. Par conséquent, il conviendrait de partager cette préoccupation et de mener une réflexion sur un contenu commun qui pourrait figurer dans cette loi.

La seconde concerne l'international, en particulier l'expérimentation IVO for All qui, certes, permet d'envoyer des jeunes à l'étranger, mais vise avant tout à faire évoluer les politiques publiques. Mme BUSSON estime très important de profiter de cette expérimentation pour réfléchir à l'évolution de la pratique du service civique français à l'international. Ne pas le faire serait « louper le coche ». Cela étant, les contributions de chaque membre du comité, en particulier celle de France Volontaires, participent déjà à cette réflexion.

Cette expérimentation obéit à sa propre cadence, qui ne correspond ni à celle de la loi « Egalité et Citoyenneté » ni à celle du comité stratégique, et donnera jour à un rapport intermédiaire en 2016 ou 2017. Il serait donc judicieux d'exploiter cet outil qui vise à faire évoluer les pratiques et les politiques publiques, à savoir le service civique en France, avant que des articles relatifs à l'international ne fleurissent dans une loi sans qu'il ne soit tiré parti de cette expérimentation.

M. BEAUSSOU, délégué pour les relations avec la société civile et les partenariats auprès du ministère des Affaires étrangères, note que le sujet de la dimension internationale a été bien entamé. Il relève tout d'abord, dans les statistiques 2015, que l'international concernait 921 jeunes sur un peu plus de 52 000, soit moins des 2 % mentionnés par M. LESTERLIN.

Par ailleurs, la progression d'une année à l'autre a été seulement de 17 %, inférieure à la progression de l'ensemble. Par conséquent, il existe un vrai problème, une difficulté spécifique pour mobiliser les jeunes sur des missions internationales : il faut les envoyer là où ils peuvent être accueillis, là où ils peuvent avoir leur place, ce qui nécessite des modes de fonctionnement différents.

A travers le ministère des Affaires étrangères et ses opérateurs, un travail est en cours pour augmenter les chiffres. Il y aura certainement 150 missions de service civique en plus, ce qui n'est pas beaucoup sur 350 000. Ces missions se retrouvent en concurrence avec d'autres formes de volontariat, comme le volontariat en administration ou en entreprise. Il faut donc

changer de méthode, tout en s'inscrivant dans les politiques publiques. Il faut certainement changer l'accès, car la grande majorité de ceux qui partent aujourd'hui sont des diplômés et plutôt des bac+5.

Une autre difficulté, qui est également une chance, est la question de la réciprocité. Face à cette équation, M. BEAUSSOU avance trois idées.

D'abord, l'accompagnement, la préparation, la sélection doivent être plus orientés vers l'international. Cela ressort d'une des conclusions de l'évaluation des politiques publiques sur l'engagement civique et citoyen international : France Volontaires devrait être plus impliquée dans la mobilisation des jeunes en service civique à l'international. Peut-être faut-il également, dans la perspective de la loi, prévoir une certaine souplesse sur la question de l'âge et des durées.

En outre, il faut réfléchir à de nouvelles missions répondant à des besoins mieux analysés et permettant de passer de 921 jeunes à 5 000 jeunes toutes proportions gardées. Il faut faire preuve d'imagination avec les interlocuteurs étrangers car les Français ne décideront pas pour eux. M. BEAUSSOU en veut pour preuve sa mission au Maroc où il a constaté que deux sujets retenaient l'attention des Marocains, la COP 22, qui se tiendra à Marrakech en novembre prochain, et la lutte contre les processus de radicalisation en direction de la jeunesse plus ou moins exclue. Ces deux thèmes permettraient l'envoi de jeunes français en service civique au Maroc et l'accueil de jeunes marocains en France.

Enfin, cela ne se construira qu'avec des partenariats repensés. Il faut intégrer la dimension territoriale et réfléchir à l'implantation dans le territoire. Cela implique de travailler avec les collectivités territoriales, en particulier avec les régions et, dans les régions, avec les COREMOB et les RRMA, sans pour autant négliger le tissu associatif français qui ne doit pas se limiter aux seules associations qui interviennent à l'international. A ce titre, l'exemple marocain semble particulièrement intéressant. Quelques organisations de migrants, réunies au sein d'une plateforme, le FORIM, sont intéressées à travailler avec des jeunes, français et marocains, maliens ou d'une autre nationalité.

M. CRESPEL, représentant La Guilde, note cet appel à la création ou à la recréation d'un groupe de travail sur l'international. Le temps est venu de le relancer et de l'organiser autour de deux axes de travail, d'une part, l'Europe et les questions de migrations et, d'autre part, le reste du monde.

Par ailleurs, afin de ne pas tomber dans l'écueil des 2 % ou moins, M. CRESPEL suggère de se fixer une ambition, une stratégie internationale et des objectifs. Cela pourrait être fait dans le cadre de ce groupe de travail sur l'international. M. CRESPEL appelle à écouter et à prendre en compte les spécificités de l'international.

Enfin, M. CRESPEL propose de redimensionner le support. Un travail est en cours sur la simplification des missions types à l'international. Il faut aller au bout de ce travail, mais il y a certainement besoin également au niveau de l'Agence d'un peu de support. Les équipes travaillent d'arrache-pied sur des expérimentations comme IVO for All, cela est très bien. Cependant, il faudrait probablement redimensionner ce support aux niveaux national et territorial pour que l'équipe Ressources humaines de l'Agence sur les questions internationales soit plus étoffée.

Le président abonde dans ce sens.

M. CLIVIO revient sur un point sur lequel l'UFCV avait axé une partie de sa contribution, la question des coopérations et de la coconstruction dans les territoires. Pour l'UFCV, il s'agit de rassembler autour de la table la totalité des structures d'accueil, le service public comme le monde associatif, afin de ne pas former un service civique dissocié entre, d'un côté, le service public qui aurait des formes de retenue et de déploiement du dispositif et, de l'autre, les associations.

Cela nécessiterait une application « au quotidien, comme M. CAZADE l'a indiqué. A tout le moins, une récurrence, un rythme relativement soutenu, afin que ces réunions ne soient pas que des rounds d'observation, des reporting d'activité ou des prises de position, mais des lieux où tous les acteurs construisent ensemble la qualité du dispositif et les éléments de régulation. C'est ainsi qu'il sera possible de faire progresser le dispositif et de faire un service civique largement partagé, quelle que soit la structure d'accueil.

Enfin, M. CLIVIO évoque un autre élément abordé au titre de la coopération, qui est de s'interroger aujourd'hui, service public comme monde associatif, sur la place des jeunes et leur reconnaissance dans leurs apports au projet et à la vie des structures. Cela suppose de réfléchir sans doute à des modes d'implication des jeunes dans, sinon la gouvernance, au moins les modalités de construction des projets associatifs ou de service public afin que ce passage par le service civique puisse aussi être fondateur d'une forme d'implication citoyenne au-delà du service civique lui-même.

Sans prolonger le plaidoyer pour l'international que plusieurs membres du comité ont exprimé, M. BALME souligne que la note adressée par France Volontaires complète et prolonge les échanges qui ont eu lieu lors du dernier comité stratégique. Néanmoins, il insiste sur deux ou trois éléments complémentaires en termes d'enjeux et de perspectives, ainsi que de leviers. Selon lui, il existe, en effet, un vivier d'opportunités à l'international, aussi bien au sein et hors de l'Europe. Il y a une attente, pour ne pas dire une envie, de très nombreux jeunes d'inscrire leur parcours de vie dans une dimension internationale, charge à l'Agence de trouver les solutions.

En premier lieu, afin de dépasser les spécificités internationales, il conviendrait de trouver les moyens de travailler davantage, ensemble, à des montages croisés à l'exemple du projet pilote en cours de coconstruction avec l'UNML et la Ligue de l'enseignement autour de missions mixtes France/International. Dans ce projet se rencontrent les spécificités en termes d'accompagnement des jeunes, les problématiques liées au territoire et la dimension internationale. A ce sujet, M. BALME utiliserait plutôt le terme « alliance » que « partenariat ».

En second lieu, pour dépasser ces spécificités, il s'agirait de faire vivre des écosystèmes pour développer la dimension internationale. Ces écosystèmes sont de deux ordres, celui de l'accueil à l'étranger de jeunes volontaires français et celui de l'accueil en France de jeunes volontaires étrangers. A ce titre, M. BALME propose d'écouter, à l'occasion d'un comité stratégique ou d'un groupe de travail, la parole de ceux qui, sur le terrain, dans ces pays, dans une agence internationale ou un espace volontariat de France Volontaires, accueillent les volontaires et contribuent à faire en sorte que la dimension internationale puisse s'inscrire comme une dimension importante pour la jeunesse française dans son parcours d'engagement.

Quant à la réciprocité, toujours dans cette approche d'alliance, que M. LESTERLIN a été rappelée, il faut créer les conditions de cet accueil. Les aspects législatifs ont été rappelés dans des réunions antérieures, mais il existe également une capacité à créer des conditions objectives d'accueil, qu'il s'agisse de logements, de partenariats, de structures françaises accueillantes, mais aussi de cette alliance avec des structures, dans les pays, permettant d'accompagner le parcours des jeunes.

Enfin, comme MM. BEAUSSOU et LESTERLIN l'ont suggéré, il semble qu'une approche par thématiques peut également être un levier pour ouvrir des opportunités. Il est sans doute possible de réunir, autour de certains axes, des ambitions communes, aussi bien en France qu'à l'étranger, qui permettent de coconstruire, au travers des leviers suggérés (appels à projets, accompagnement mutualisé, travail spécifique sur les tuteurs accueillants dans les pays partenaires), un certain nombre d'outils qui contribueront probablement de manière substantielle à la montée en charge.

M. SAPIN (Comité de coordination pour le service civil-volontariats) revient sur quelques points saillants de la contribution envoyée par le CCSCV en complément du texte collectif qui a été écrit, discuté et validé au sein de la plateforme interassociative.

Par une mise en perspective, d'abord, M. LESTERLIN a cité le contexte international qui met particulièrement en lumière les enjeux civiques et citoyens sur la scène internationale, y compris sur les théâtres d'opérations où les forces armées sont engagées. Les civils ont des responsabilités, ils ont aussi des actions à mener – l'intervention militaire en tant que telle ne suffit pas – pour préparer la paix, avec les capacités des sociétés civiles, à travers notamment des mouvements associatifs, à faire vivre une démocratie qui permette de passer d'un régime de la kalachnikov à autre chose.

Ces enjeux doivent également être partagés dans cette instance. Cela est en quelque sorte le sens de la présence de M. SAPIN et de sa participation au titre de la toute petite organisation qu'il représente et qui, depuis quarante ans, a travaillé sur ces sujets et a suivi de près toutes les évolutions du service national.

A ce titre, M. SAPIN rappelle que la suspension du service militaire obligatoire s'inscrit dans la suite de la fin de la guerre froide. C'est une période pendant laquelle des personnalités comme John LE CARRE, qui s'y connaissait en matière de guerre froide puisqu'il y avait été au cœur en tant qu'agent secret, avaient plaidé pour la création d'un grand service civil international, donc universel au sens mondial. Elles estimaient que toutes les forces, l'énergie, l'argent, les moyens investis dans la guerre froide pour se neutraliser pouvaient désormais être investis dans un développement international.

Malheureusement, la communauté internationale n'a pas fait ce choix. Le développement du terrorisme à travers le monde est, entre autres, la conséquence de ce manque de courage de la communauté internationale pour construire une société civile mondiale capable de respecter les droits fondamentaux, ce qui est très loin d'être le cas et pousse un certain nombre de populations à des formes de « résistance » qui deviennent ultraviolentes.

Ces quelques réflexions visaient avant tout à expliquer les motivations de la structure qu'il représente à faire en sorte que le service civique à 350 000 soit une pleine réussite car la paix en dépend. Non la paix au sens des petits oiseaux et de la prière matinale pour certains, ou l'exercice de zazen méditatif, mais la paix qui se construit, qui s'entretient et qui représente un véritable investissement, plus lourd même que celui de la guerre qui, en elle-même, est un investissement très important.

C'est dans ce sens qu'une contribution a été produite dans laquelle sont rappelées les avancées considérables que représente ces dernières années le travail mené par le Comité du service civique associatif (CSCA), avec son référentiel qui contient près d'une centaine de questions sur les critères de qualité. Un débat est en cours sur l'avenir de cette initiative exploratoire. Son association compte beaucoup sur le développement de ces éléments. C'est, par ailleurs, avec grande satisfaction qu'elle a constaté, dans la contribution de Mme ANGRAND, la référence à une initiative équivalente en Allemagne.

A ce titre, M. SAPIN suggère, si un groupe de travail sur l'international est lancé, qu'ait lieu très prochainement une rencontre franco-allemande avec les acteurs des volontariats en Allemagne, notamment avec ceux de cette plateforme, dite « centrale » dans cette contribution, qui est l'émanation de mouvements associatifs qui se sont donné un outil d'autoévaluation et de labellisation sur la qualité du service civique.

Ce point, qu'il lui paraît essentiel de mettre au cœur de l'ADN de fonctionnement à la fois du comité stratégique et de l'Agence du service civique, est d'intégrer le fait que la citoyenneté est à la fois la fin et le moyen du service civique.

En d'autres termes, il faut penser à décliner le principe de citoyenneté. Un être humain est égal à un autre être humain. Ils sont donc capables de se parler d'égal à égal, ils sont capables de décider ensemble, ils sont capables de faire ensemble société. C'est cela qui, pour M. SAPIN, constitue la véritable citoyenneté et c'est cela que le comité stratégique et l'Agence doivent pouvoir incarner et développer à travers tous leurs modes de fonctionnement de façon à ne pas faire du service civique ce que, malheureusement, deviennent beaucoup trop de dispositifs

avec de bonnes intentions au départ, une fois que tout est institutionnalisé, et que tout sont figé. L'expérience proposée alors aux jeunes – certains exemples ont été évoqués de ce qui, au cours d'une phase de montée en puissance rapide, peut malheureusement se développer – relève d'une forme de mortification civique, ce qui dégoûtera les jeunes à la fois de la chose publique et de l'engagement citoyen. Il s'agit, par conséquent, d'une grosse responsabilité qu'il ne faut pas minimiser.

En outre, M. SAPIN affirme que tous savent qu'il existe des risques de dérive, les connaissent dans leurs associations et, par conséquent, savent de quoi ils parlent. Il ne s'agit pas de dire que certains sont parfaits et d'autres non, mais parce que tous sont conscients de ces risques et sont très motivés et convaincus qu'il faut avancer malgré cela, ils ont besoin absolument, en partenariat avec les pouvoirs publics, de poser des garde-fous. En effet, les contrôles, même s'ils sont utiles, interviennent après coup. Le mieux est donc la prévention, comme dans les conflits. A ce titre, il serait formidable de se doter d'outils très solides.

Concrètement, il semble indispensable de renforcer le comité stratégique. Sa vocation ne se limite pas à n'être qu'une instance d'accompagnement du lancement du service civique, mais s'étend à ce que cette instance s'installe comme un espace de veille stratégique dans une forme de permanence.

Il est également nécessaire de réfléchir à des outils de partage d'informations en flux tendus, le cas échéant, et peut-être, au-delà de la phase de lancement menée en 2015 avec une ouverture sur les services publics, réfléchir à une instance mieux partagée, sans s'exclure les uns et les autres. C'est un dilemme, mais il est nécessaire de trouver une solution afin que l'esprit associatif qui les dépasse en tant que structures – pour M. SAPIN, il s'agit d'une démarche d'association entre citoyens et chose publique, intérêt général – puisse être pérennisé entre eux tous.

Par ailleurs, M. SAPIN souligne deux points qui semblent avoir été un échec dans le fonctionnement du comité stratégique. Le premier concerne la participation des jeunes qu'il est temps de reprendre. Trop souvent, les pouvoirs publics ont utilisé les jeunes en les mettant dans une « vitrine ». M. SAPIN appelle à ne pas faire de même, à ne pas mettre des jeunes uniquement sur des photos. Il faut réfléchir à une structuration d'un système de porte-parole issus notamment des formations civiques et citoyennes. En effet, celles-ci constituent de fait le parlement des jeunes et auraient une capacité à faire remonter des idées travaillées, mises à l'épreuve du réel, du vécu de chaque jeune dans son service civique.

Les retours extraordinaires qui en découleraient permettraient de nourrir la réflexion de la représentation nationale sur les enjeux de politique publique. Cela sera d'autant plus riche que cela viendra du terrain et de la jeunesse. Cela pourrait peut-être s'articuler avec la participation des jeunes au 14 juillet, qui est pour eux l'occasion de faire une visite de l'Assemblée nationale. Au-delà d'un « tourisme civique », il pourrait leur proposer d'être porte-parole lors d'un échange avec les élus de la représentation nationale. Cela prendrait d'autant plus de sens et constituerait une formation civique et citoyenne qui entrerait tout à fait dans les critères.

M. SAPIN a également évoqué, au sein de la plateforme interassociative, l'idée de parcours de préparation au service civique et insiste sur ce sujet qu'il soumet au débat. Cet outil intéressant de mobilisation de la diversité des acteurs permettrait de faire le lien avec les journées « Défense et Citoyenneté » ainsi que les parcours éducatifs sur la citoyenneté de l'Education nationale. M. SAPIN rappelle qu'il est prévu dans la loi sur le service civique que, même dans les centres de formation d'apprentis il y ait de l'information sur le service civique. Il lui semblerait, par conséquent, pertinent de réfléchir à des étapes de préparation qui peuvent inclure des formes de bénévolat.

Quant à la formation civique et citoyenne, elle a déjà été évoquée, M. SAPIN n'insistera donc pas dessus, mais elle est cruciale à ses yeux.

Enfin, M. SAPIN soulève la question du renforcement de la formation des tuteurs et de l'urgence de rendre cette formation impérative avant l'accueil des premiers jeunes en service civique. Il précise qu'il s'agit d'un retour lors des échanges avec les associations.

En complément de son premier propos, M. CAZADE, en tant que représentant d'Unis-Cité, souhaite énoncer trois propositions opérationnelles. La première est de financer davantage l'accompagnement et le tutorat des jeunes les moins qualifiés. Cette proposition, qui permettrait de lever les freins quantitatifs et qualitatifs, ne fait pas consensus au sein de la plateforme mais, d'après l'expérience d'Unis-Cité, paraît importante aujourd'hui et encore plus à mesure de la montée en puissance. Il semble cohérent de reconnaître la réalité d'un temps d'accompagnement plus important pour les tuteurs, les structures d'accueil et les jeunes. Cela permettrait de prendre en compte la problématique des moins qualifiés.

Selon M. CAZADE, il ne s'agit pas d'une question sociale et culturelle, mais d'une question éducative, comme cela existe dans certains dispositifs internationaux de volontariat et services nationaux qui prennent en compte cet élément et accordent un financement complémentaire.

Ce tutorat supplémentaire pourrait être de 100 euros de plus par mois, idéalement financés par l'Etat. Toutefois, l'une des stratégies de montée en puissance dans une version généralisée est la mobilisation des régions, qui ont cette compétence, plus affinée au gré des futurs dispositifs de loi. Elles seraient donc tout à fait à même de financer ce type de dispositif. De surcroît, plus cette formation sera à destination des jeunes moins qualifiés, plus les régions se trouveront pleinement dans leur compétence et seront à même de financer cette complémentarité.

Par ailleurs, il conviendrait de renforcer le socle de base de la qualité. M. LESTERLIN parlait de phase d'expérimentation, mais selon Unis-Cité, plus de nouveaux acteurs qui n'ont pas de connaissance du service civique seront concernés, plus il sera important de renforcer ce socle de qualité à travers une forme collective. La plateforme l'a exprimé, mais sur la question de la formation civique et citoyenne, Unis-Cité pense qu'il faut tendre vers une journée de regroupement par mois pour chaque jeune dès le premier mois.

M. SAPIN évoquait la question de la formation préalable des tuteurs, lorsque la super formation civique et citoyenne arrive à quatre jours de la fin d'un service civique, quand bien même serait-elle extraordinaire, cela est un peu dommage du point de vue de ce qu'elle apporte en termes de prise de recul, en particulier si elle est faite de façon mutualisée sur le territoire, et d'échanges avec d'autres jeunes engagés, même s'il n'est jamais trop tard. En conséquence, la mensualisation de ces rassemblements, dédiés à des opérateurs associatifs mutualisés et identifiés localement, paraît à Unis-Cité être une bonne mesure pour renforcer le pilier éducatif du service civique.

En outre, il conviendrait, pour faire vivre la mixité sociale, d'inverser le principe du projet d'accueil qui est individuel. Ce principe, posé de manière tacite ou expresse, peut recouvrir une dimension collective. M. CAZADE propose donc de « retourner » ce principe en posant l'idée que la mission est *a priori* collective, en binôme par exemple, mais qu'elle peut également être individuelle par exception, celle-ci devant être motivée.

Il ne s'agit pas d'interdire la mission individuelle, mais d'inverser le principe de manière pédagogique auprès des structures d'accueil et d'inciter au maximum à renforcer ces missions collectives. Celles-ci ont pour triple avantage d'être plus inclusives pour les jeunes les plus éloignés de l'engagement, d'avoir des formes qui paraissent mécaniquement plus éloignées de l'emploi ou d'autres formes de mobilisation, et de favoriser le brassage et l'apprentissage du collectif pour les jeunes qui le vivent.

Enfin, la troisième proposition concerne la mobilisation locale et l'accompagnement et a été formulée par plusieurs acteurs. M. CAZADE tient néanmoins à aller plus loin. En effet, cette montée en puissance, si elle est souhaitable et faisable, a pour condition qu'il faut mettre beaucoup de moyens et des équipes de déploiement pour accompagner toutes les structures d'accueil possibles. La France est un pays qui n'a pas la culture du service civique. Celui-ci est

sorti de la phase d'expérimentation. Les fonctionnaires territoriaux font au mieux ; les associations de même, dans la débrouille. En 2015, certaines actions étaient perfectibles, mais semblent être des leviers importants que chacun peut actionner dans sa partie.

M. CAZADE observe que les emplois d'avenir ont bénéficié de financements et que, alors que la France connaît le principe des emplois aidés, le ministère de l'Emploi déploie des moyens pour promouvoir et accompagner sur le terrain les structures en expliquant comment fonctionne ce dispositif. Il lui semble que dans un pays qui n'a pas cette culture, il faut accompagner le service civique. Pour que, demain, le service civique universel fonctionne, il faut que des opérateurs, des fonctionnaires, des associations – peu importe le « qui » – prennent un bâton de pèlerin civique et laïque pour aller dans les 17 maisons de retraite éligibles à Saint-Nazaire, les 11 écoles de Carpentras, etc., afin de les rencontrer, de leur expliquer, de les accompagner. C'est selon lui une clé de la réussite quantitative et qualitative du service civique.

Mme PIRONY indique que beaucoup des interventions effectuées vont dans le sens de la pensée de l'APF, exprimée par le biais de la plateforme interassociative. Elle souhaite se faire le porte-parole des 0,8 % qui ressortent des statistiques. Au nom de l'APF, Mme PIRONY remercie l'Agence de tout le travail qui a été fait, puisque le nombre de jeunes en situation de handicap a été multiplié par 3, atteignant presque 300. Il reste à faire un gros travail de communication pour toucher ces jeunes en situation de handicap et leur montrer que l'universalité d'une mission de service civique n'est pas une utopie, mais une possibilité.

Normalement, Mme PIRONY devait être accompagnée aujourd'hui d'un jeune qui, malheureusement, n'a pas pu venir à cause de la grève SNCF. Elle explique que les agents SNCF ne l'ont pas autorisé à monter dans le train, les passagers n'ayant pas le droit d'installer la rampe eux-mêmes. Elle aurait aimé qu'il s'exprime, l'intervention de l'APF visant à sensibiliser les membres du comité en tant qu'organismes d'accueil sur le fait que l'Agence a, certes, un travail à faire en matière de communication, mais qu'elle ne doit pas porter seule cette responsabilité. En effet, il revient également aux organismes d'accueil d'imaginer des missions accessibles à tous. Si toutes ne sont toujours pas accessibles dès le départ, plusieurs organismes sont déjà exemplaires dans l'innovation et mettent en place des mesures en ce sens, notamment par le biais de binômes.

Enfin, Mme PIRONY fait part du souhait de l'APF qu'un groupe de travail plus spécifique sur le handicap se reconstitue afin de travailler en amont sur les possibilités de compensation et de financement pour l'accompagnement de ces jeunes. Elle considère néanmoins que les organismes d'accueil ont la responsabilité d'imaginer que leurs missions doivent être ouvertes à tous, sachant que l'APF est là pour les accompagner et innover.

Mme VIDAL (Secours catholique) revient sur un point déjà évoqué en comité stratégique cette année, le développement du service civique en milieu rural, et indique que pour le Secours catholique, ce travail est un peu difficile. Plusieurs délégations en milieu rural ont du mal à recruter des volontaires et il y a très peu de candidats. La différence est flagrante entre une ville comme Rennes où il peut y avoir jusqu'à cinquante candidatures pour une mission et la Lozère où ils en ont trois dont deux ne répondent pas aux critères. Elle précise qu'ils ont aussi des retours de jeunes qui n'arrivent pas à trouver une mission. Il lui semblait qu'avait été évoquée la possibilité de faire un groupe de travail sur le service civique en milieu rural. Dans la perspective d'un développement à 350 000, il faudrait prendre en compte cette réalité française difficile à laquelle le service civique pourrait être un apport intéressant.

Sur ce point, Mme GRIMBELLE trouve particulièrement intéressant qu'aujourd'hui les bailleurs sociaux fassent partie du dispositif. Il est sans doute possible de les interpeller et de monter avec eux des expérimentations sur la question du logement, à la fois du point de vue de l'offre de mission et des possibilités de logement par les bailleurs sociaux en milieu rural. Il y a quelque chose à jouer.

Pour le président, ce n'est pas toujours là qu'il y a de l'attention, mais il existe notamment des problèmes de mobilité.

Il souhaite d'abord remercier les membres du comité pour leurs contributions écrites et orales et la qualité de ces contributions. C'est la deuxième fois qu'est lancé ce type de débat depuis qu'il est président et il estime que, cette fois, le niveau de la réflexion était plus important.

Sans revenir sur les différentes positions, le président se propose d'en retracer les grandes lignes, mais précise au préalable qu'une partie des éléments de discussion seront rattachés au débat sur le haut-commissariat.

En premier lieu, le président pense au débat sur la réserve citoyenne, ainsi qu'à celui qui devrait normalement être engagé avec la direction du Service national sur la journée « Défense et Citoyenneté ». Selon lui, cela fera partie des missions du Haut-commissariat. A cet égard, un certain nombre d'éléments qui ont été formulés feront partie de ce débat. Il ne s'agit pas d'une porosité, le but étant de faire une structure qui couvre le tout, y compris le débat sur la territorialisation du service civique. Le fait d'avoir le débat sur la réserve citoyenne peut également aider l'Agence à avoir des réponses sur le rôle des préfetures, des collectivités territoriales, des sous-préfetures. Certains intervenants ont même évoqué un échelon très local. Dans le cadre de la réflexion sur la réserve citoyenne, il est évident que l'animation doit être au plus près du terrain en cas de difficultés climatiques ou d'événements importants, plusieurs contributions s'en sont fait l'écho.

S'agissant de la suite de l'engagement, comme cela a été évoqué par Mme GUILBERT, ce débat est similaire à celui de la réserve citoyenne. Il serait intéressant pour les jeunes qui s'engagent en service civique, comme cela a été constaté, qu'il y ait une suite en termes d'engagement citoyen. Cela pourrait être chez les pompiers volontaires ou, de la même façon, dans un mouvement associatif, comme dans la réserve citoyenne. Certains sujets sont transversaux. A ce titre, le président espère qu'il pourra s'appuyer, au sein du Haut-commissariat, sur une personne en charge de la territorialisation des différents dispositifs d'engagement. Le président évoquera à nouveau cette problématique devant le comité stratégique en tant que haut-commissaire.

Par ailleurs, le président considère qu'il y a une vigilance à avoir en ce qui concerne le projet de loi. Il affirme que l'on peut faire confiance à M. LESTERLIN, en tant que député pour être très attentif. Par ailleurs, le fait que le ministre participe à un comité stratégique spécifique est important car c'est d'abord lui qui sera vigilant sur cette question. Il n'est pas non plus interdit de proposer des amendements comme le président le fait depuis deux ans pour l'introduction des droits des jeunes en service civique qui, malgré les rapports et les discours du président de la République, est oubliée dans le projet de loi. Les étudiants ont des droits, mais pas les jeunes en service civique. La connexion n'est pas faite en raison de certaines résistances de la part de l'Education nationale. Il convient donc de proposer des amendements. D'autant que le projet n'est pas encore passé en conseil des ministres. A ce titre, le président invite les membres du comité à suivre ces éléments.

S'agissant du service civique à l'international, le président indique qu'il n'entrera pas dans le détail mais que l'Agence réfléchira à mettre en place un groupe de travail. Il souhaite toutefois que celui-ci soit défini au préalable pour éviter que chacun y vienne avec ses propres intérêts. Pour lui, un groupe de travail a pour objectif de construire des éléments en commun.

Pour le président, c'est une chance que l'Agence recouvre maintenant l'engagement européen, créant ainsi un lien avec son nouveau périmètre. Il y a l'expérience du SVE – en effet, l'international comprend l'Europe aussi – sur lequel il existe des éléments. Certains sont financiers et doivent être pris en compte pour l'international, mais ce n'est pas l'Agence qui apportera la réponse. Le coût des déplacements et des hébergements fera partie des projets qui seront élaborés par les associations. Le ministère des Affaires étrangères apporte également sa participation, mais le budget de l'Agence ne permettra jamais de financer les déplacements à l'international. Le président craint la réaction de Bercy si une ligne de dépenses budgétaires est ajoutée à celles existant déjà. Il faut donc identifier les moyens possibles.

En outre, le président partage les propos de M. LESTERLIN sur les migrations. Le ministère a lancé un projet d'accompagnement des migrants. Pour le moment, seuls deux cents sont arrivés en France, alors qu'un million sont arrivés en Allemagne. L'image qui est donnée de l'accueil est lamentable. Face à cet exode qui est en train de se produire, ce n'est pas l'image que la France devrait donner, au-delà de l'Europe.

Trois pays offrent un service civique, l'Allemagne, la France, l'Italie. Mobiliser le service civique sur ce sujet est une très bonne idée qui peut conduire à un projet européen. Il est également possible de faire le lien avec Erasmus+. Ces éléments sont intéressants. D'autant que les jeunes européens peuvent effectuer un service civique sans problème.

En ce qui concerne les jeunes hors Europe, certains ne le peuvent pas car il n'existe pas de convention avec leur pays d'origine. C'est le cas d'une jeune Vietnamiennne qui ne peut entrer en service civique parce que son pays n'a pas de convention avec la France en ce sens, alors qu'un jeune Colombien pourrait le faire. Le projet de loi sur l'engagement élargit la possibilité de faire un service civique aux jeunes qui viennent en France dans le cadre de phases migratoires telles que celle qui survient actuellement. Cela sera un élément important.

M. CHEREQUE se souvient également d'une rencontre avec le président de la République à Villiers-le-Bel où une jeune Pakistanaise et un jeune Colombien indiquaient qu'ils aimeraient devenir Français. Le président de la République s'était étonné qu'ils puissent faire le service civique sans pouvoir obtenir la nationalité française. Ils ont répondu qu'ils le pouvaient, mais que les tracasseries administratives étaient lourdes alors qu'ils s'engageaient comme citoyens français.

Le président estime que ce sujet pourrait être pris en compte dans le projet de loi, afin de faciliter l'accès à la nationalité française. Il est demandé seulement de parler français aux personnes demandant la nationalité française. Cette jeune Pakistanaise parlait six langues, faisait de l'alphabétisation dans les banlieues et se heurtait à des tracasseries administratives pour devenir française.

Le président revient sur l'international et évoque l'expérience IVO for All, ainsi que l'évaluation des politiques publiques qui a été conduite sur cette question et à la suite de laquelle des recommandations ont été formulées. Il indique que l'Agence reprendra le rapport et répondra aux membres du comité sur cette base. Mme PAOLETTI fera ensuite des propositions d'organisation.

Quant à l'objectif de 350 000 volontaires, le président se félicite qu'il soit partagé et considéré comme atteignable par les membres du comité, ce dont le président est convaincu.

Il constate également qu'il y a un débat sur la souplesse et rappelle dans quel cadre il plaçait les éléments de souplesse. Selon lui, les propositions d'annualisation et autres ne sont pas très éloignées. Mme PAOLETTI faisait remarquer qu'une durée d'un mois est possible dans le cadre du SVE, engagement reconnu. Il est, cependant, hors de question d'aller sur ce terrain s'agissant de la durée du service civique, pour différentes raisons, y compris pour les personnes qui « bénéficient » de l'action des jeunes en service civique.

En revanche, le président s'interroge lorsqu'il entend des politiques dire que les personnes en RSA feront huit heures de travail d'intérêt général dans les maisons de retraite, avec des personnes âgées qui sont fragiles et dont certaines sont atteintes d'Alzheimer. Il est impensable de faire défiler tous les jours des volontaires différents dans ces structures. C'est la même problématique pour les jeunes, dans les banlieues, qui bénéficient de l'aide de jeunes en service civique pour les devoirs, par exemple. Des changements trop récurrents ne permettent plus à une relation d'exister. Au-delà du parcours, il y a aussi le respect des gens qui sont en face.

Par conséquent, il faut faire attention à cette question de la durée. Le président assure que le comité discutera de la question de la souplesse dont il faut également analyser les freins. Il

rappelle que l'un des obstacles au service civique mentionnés par les jeunes dans le sondage qui a été effectué était la durée et estime qu'il faut aussi interroger les jeunes pour savoir ce qu'ils en pensent.

Le président évoque ensuite les termes employés au cours des interventions, précisant qu'il n'aime pas l'expression « expérience transformatrice », lui préférant celle d'« expérience émancipatrice », car il n'est pas certain qu'il faille transformer les jeunes. Il les trouve bien comme ils sont, en règle générale et préfère qu'ils s'émancipent plutôt qu'ils se transforment, considérant qu'il reviendrait parfois aux plus âgés de se transformer afin de leur permettre cette émancipation. Cet élément lui semble important dans une approche idéologique du jeune.

Il évoque le discours selon lequel ils manifestent parce qu'ils sont manipulés. Pour lui, ils manifestent parce qu'ils en ont envie, que leurs raisons soient bonnes ou mauvaises. Le service civique est un élément d'émancipation et, dans le débat sur l'éducation populaire, les expériences émancipatrices sont des éléments très forts.

Le président revient ensuite sur les moyens de l'accompagnement. Il considère que ce sont des éléments importants et partage la seconde intervention de M. CAZADE. Il faudrait, en effet, plus de moyens pour l'accompagnement des plus éloignés. A ce titre, le président rappelle que cette question avait été évoquée dans le rapport qu'il avait remis. Le président serait plutôt partisan, et M. CAZADE donne des pistes sur ce point, de travailler avec les collectivités territoriales, en particulier avec les régions. Il essaiera de trouver un président ou une présidente de région pour mener une expérimentation sur cette question. Certains l'ont déjà contacté et il serait donc tout à fait possible de proposer une expérimentation à une région. Cependant, il est difficile pour l'Agence de différencier les 100 euros d'accompagnement en fonction du niveau social. En revanche, des programmes régionaux qui appuieraient des expérimentations en ce sens pourraient être très intéressants. L'Agence a également de la pédagogie à faire et parfois des soutiens à apporter à certains jeunes, mais il est difficile de systématiser ces besoins au niveau de l'Agence. Il propose donc de travailler sur cette piste.

Par ailleurs, les éléments relatifs à la formation civique et citoyenne seront intégrés. Au-delà, le président est d'accord pour que des personnes qui accueillent des jeunes en service civique fassent ou participent à la formation. Cela soulève la question d'un marché, mais il est hors de question de choisir des structures proposant une formation déconnectée du terrain. Les éléments pour y parvenir pourront être apportés par Mme PAOLETTI.

Un autre élément important est la territorialisation. A ce titre, le président rappelle que dans son premier rapport sur le plan de lutte contre la pauvreté, il avait plaidé pour un niveau régional plus stratégique et un niveau local plus opérationnel. Le même problème se posera pour la réserve citoyenne. Il s'agira de voir comment faire à ce niveau, en travaillant avec les DRJSCS qui s'interrogent également sur la répartition de leurs moyens.

S'agissant de l'accompagnement, pénétrer le territoire est important. C'est pourquoi il faut tirer les leçons du travail qu'ont effectué les élèves de l'ENA. C'est la seule expérience de personnes ayant fait pour l'Etat un travail sur ce sujet. Dans une vision très optimiste, un sous-préfet, qui porte déjà une responsabilité territoriale, pourrait également être en charge du service civique avec la DRJSCS.

Enfin, il faudra expliquer le dispositif aux mairies. Le président indique qu'il sera possible de leur simplifier la tâche sur le plan administratif, mais que l'encadrement devra être de qualité. Cela nécessitera un travail d'explication, d'accompagnement pour éviter qu'un maire interrogé à la télévision, comme cela s'est produit une fois, explique que c'est très bien parce que cela coûte moins qu'une ATSEM.

Le président relève le fait que les membres du comité stratégique sont sensibles à la culture du service civique, mais note que le discours sur l'engagement n'est pas encore partagé partout. Il estime que les politiques sont assez contradictoires dans leur discours : les jeunes doivent devenir citoyens mais, ensuite, dans les actes et dans leur capacité d'intégrer ce discours dans

leur action territoriale, la différence est énorme. Le président essaie de transmettre ce message, qui lui semble important.

Il constate que les membres du comité stratégique sont pour la plupart issus des milieux associatifs et que cet élément est intégré à leur culture. Il faudrait que les services publics l'intègrent également. Le rôle des services publics n'est pas seulement de rendre un service à la population, mais aussi de faire en sorte que les jeunes qui sont exclus soient intégrés. Autrement, cela peut remettre en cause le rôle de certaines missions du service public. Cependant, lier cela au service civique n'est pas évident, y compris de la part des fonctionnaires.

Le président estime que le travail qui est fait avec le CNFPT peut aider l'Agence. L'expérience de l'ENA est intéressante car ils l'ont intégré dans leur processus de formation, mais ce n'est pas encore partagé par tous.

Le président retient également les propos sur la participation des jeunes qu'il partage et fait le lien avec le plan pauvreté. Il indique que le rapport soulevait la question de la participation des personnes en situation de handicap et remarque qu'il est plus facile de le dire que de le faire. Cela pose également la question du fonctionnement démocratique : quel est le jeune qui parle au nom des jeunes ? Est-ce celui qui prend facilement la parole dans une association ou devant le président de la République ou tel ministre ? C'est ainsi que ces jeunes sont repérés. Néanmoins, sont-ils représentatifs ?

Par ailleurs, il faut intégrer dans le tour de table du comité stratégique des associations qui parlent au nom des jeunes. Or, ces associations ou structures qui s'expriment au nom des jeunes parlent, en règle générale, d'une façon très négative du service civique. Il note que dans le mouvement qui se prépare, il n'y a pas une intervention ou un écrit qui ne critique le service civique, avec un certain nombre d'approximations. Il cite un article, la veille, de Génération précaire, dans *Le Monde*, qui indique que la seule proposition faite à la jeunesse est le service civique, qui n'offre que précarité et ne permet même pas de cotiser pour la retraite. L'UNEF a un discours identique sur le sujet. Quand le président de la République a fait son intervention, la FAGE n'a pas été très positive non plus. En revanche, le président observe que lorsque dans leur propre activité, ces structures ont besoin d'un jeune en service civique, elles n'hésitent pas à demander, voire à solliciter certaines dérogations, mais cela fait partie des contradictions de chacun.

Le président rencontrera ces structures de jeunes. Pour lui, il est insupportable d'entendre ces discours qui ne font que démontrer que la notion selon laquelle le service civique n'est pas un sous-emploi comme les emplois aidés n'est pas acquise par ceux qui s'expriment au nom des jeunes.

Si ce mouvement se développe, le service civique sera très critiqué pendant quelques semaines. Afin d'y remédier, le président attire l'attention des membres du comité, qui sont souvent en contact avec les jeunes, sur la nécessité de faire passer ce message. En effet, cela signifie que le service civique n'est pas encore intégré, dans l'esprit des jeunes, comme autre chose qu'un parcours d'insertion, qui est par ailleurs précaire. Il n'est pas simple d'expliquer pourquoi les jeunes en service civique ne cotisent pas à l'assurance chômage. Peut-être y a-t-il des éléments de pédagogie à élaborer et à intégrer aux réflexions du comité.

Le président évoque ensuite la question de la préparation au service civique qu'il intégrera dans sa réflexion au niveau du Haut-commissariat.

Il indique que le président de la République a repris dans son discours la notion de parcours de citoyenneté, rappelant que lui-même insiste depuis les attentats de janvier 2015 sur cette notion de parcours, et qu'il est temps de le construire. Le président espère qu'il sera proposé au Haut-commissaire de le faire, ce qui impliquerait, pour lui, d'inclure le livret citoyen à la réflexion.

M. LESTERLIN soulignait, par exemple, qu'au lieu de faire une semaine « Défense et Citoyenneté », il plaiderait plutôt pour différents jours à différents âges. Cela pourrait commencer au collège, au lycée, pendant deux ou trois jours au cours desquels il peut y avoir un peu plus qu'un petit module d'une demi-heure sur le service civique. Celui-ci peut faire l'objet d'une préparation. Il convient d'intégrer ces éléments à la réflexion plus générale sur la préparation, non pas au service civique, mais à tous les types d'engagement et à la citoyenneté.

Enfin, en ce qui concerne l'évolution du comité stratégique, le président se dit convaincu qu'il faut l'élargir, mais pas uniquement en fonction des structures. Il dit avoir apprécié l'idée selon laquelle la phase d'expérimentation est terminée et qu'il faut maintenant passer à la phase de généralisation. Ce challenge lui semble très séduisant.

Avant de poursuivre le débat d'un point de vue plus opérationnel, Mme PAOLETTI indique que les minutes du comité précédent n'ont pas été approuvées et demande si certains avaient des remarques.

Mme BUSSON signale une petite erreur qui change un peu le sens de sa phrase, page 2. Au quatrième alinéa, après l'ouverture de la séance, on parle de « service public » et elle pense qu'il s'agit du « service civique ». A laquelle s'ajoute une erreur sur le nom de Manuel VALLS.

Sous réserve de la prise en compte des modifications, les minutes du précédent comité stratégique sont approuvées à l'unanimité.

S'agissant de la publication des documents, Mme BUSSON aimerait savoir où cela en est.

Mme PAOLETTI répond que le règlement intérieur a été modifié et que l'Agence continuera à les publier, comme elle le faisait auparavant, sur le site Internet qui a été complètement refondu. A ce titre, Mme PAOLETTI souligne que les débats d'aujourd'hui constitueront un document particulièrement intéressant pour la suite des travaux.

Mme PAOLETTI mentionne également qu'une instruction 2016 à destination des services déconcentrés a été rédigée et sera transmise aux membres du comité. Cette instruction présente une déclinaison à l'échelle déconcentrée des orientations stratégiques adoptées en conseil d'administration sur proposition du comité stratégique.

Par ailleurs, Mme PAOLETTI souligne l'apport que représente l'accueil, au sein de l'Agence, de leurs collègues Erasmus+ et leur expertise en termes de méthodologie par rapport à certaines pistes que les membres du comité ont proposées. Travailler ensemble est, en effet, plus facile au sein d'une même structure, lorsque les objectifs et la stratégie sont partagés.

S'agissant de la poursuite de la réflexion sur un plan opérationnel, Mme PAOLETTI propose de relancer les groupes de travail. La réflexion des membres du comité est à maturité sur un certain nombre de points. Il conviendra donc de reprendre le débat à partir des points faisant consensus et d'aboutir, en quelques séances, à une déclinaison concrète et, le cas échéant, si sa mise en place le nécessite, à un projet de loi, un décret, une instruction, une nouvelle organisation entre les associations ou autres. Le comité se saisira alors des propositions des groupes de travail et se prononcera. Evidemment, il sera possible de formuler des propositions en dehors du cadre de l'Agence.

S'agissant de l'offre d'accompagnement des structures d'accueil sur le terrain, plusieurs éléments ont été avancés. Mme PAOLETTI estime qu'il est possible d'avancer sur ce sujet. Il reviendra ensuite à l'Agence de regarder si cela relève d'un marché public, de partenariats ou d'une subvention à des associations.

Il en est de même de l'organisation territoriale sur laquelle la réflexion est assez mûre.

Quant à l'international, elle estime qu'il faut partir du texte d'IVO for All et du SVE pour pouvoir avancer concrètement sur un certain nombre de projets, indépendamment des demandes qui ont été formulées ou qui peuvent être portées dans un autre cadre.

Sur le contrôle et l'autoévaluation, il est à son avis très important de reprendre le sujet du point de vue des expérimentations de l'Allemagne et du CSCA afin de voir comment, à 350 000, cela peut constituer une modalité de contrôle qui se généralise et qui remplace, ou qui vient en parallèle, ou qui enrichit, le contrôle de conformité et de qualité mis en place par l'Agence.

Enfin, le service civique universel n'a pas vraiment été évoqué en tant que tel mais a été effleuré par les MJC dans le cadre de la problématique des jeunes en zones rurales. Plusieurs expérimentations sont en cours. Mme PAOLETTI propose d'en dégager deux ou trois propositions et de travailler un cadre pour 2018. Cela implique d'être prêt pour 2017 si des modifications législatives, d'organisation ou de financement doivent être mises en œuvre. 2016 sera l'année du travail, 2017 celle de la reprise ou pas de ces propositions par le politique et 2018 celle d'une nouvelle organisation.

Ce rythme est déconnecté de l'atteinte des 110 000. Il faut, par conséquent, aussi voir comment s'organiser car l'Agence, pour la partie service civique, est maintenant extrêmement pressée par les objectifs de développement. La question est de dégager du temps. Cela implique un effort partagé de chacun. Il est, en effet, compliqué de se mobiliser sur tous les groupes. Peut-être serait-il plus judicieux d'investir avec parcimonie les groupes de travail et de parvenir à une production conjointe afin que cela ne porte pas uniquement sur les personnes de l'Agence, sans cesse partagées entre le stratégique et l'opérationnel pour atteindre les objectifs.

Le président attire l'attention des membres du comité sur la charte graphique de l'Agence, les éléments de communication et le site Internet qui ont été renouvelés et espère qu'ils apprécient ce nouveau « look ». A ce titre, le président met en avant le visuel qui a été réalisé sur le thème de l'accessibilité du service civique à des jeunes en situation de handicap. La façon de parvenir à ce visuel montre, cependant, qu'il y a des efforts de communication à faire non seulement vis-à-vis des jeunes, mais également vis-à-vis des structures d'accueil pour que cette dimension soit intégrée.

Mme PAOLETTI indique que le calendrier habituel des comités stratégiques sur l'ensemble de l'année n'a pas été envoyé mais qu'il est prêt et rappelle qu'une séance exceptionnelle sera organisée sur le projet de loi « Egalité et Citoyenneté ». La séance ordinaire suivante devrait avoir lieu le 25 mai.

Le président souligne que les annonces relatives au Haut-commissariat à l'engagement devraient avoir lieu lors du comité interministériel « Egalité-Citoyenneté » qui se déroulera le 5 avril. En conséquence, la séance exceptionnelle du comité se tiendra certainement la dernière semaine d'avril en fonction du calendrier du ministre.
